

L'HISTOIRE DE VOTRE FUTUR LOGEMENT COMMENCE CHEZ NOUS



PRÊT AU LOGEMENT



SPUERKEESS

Äert Liewen. Är Bank.

LES ASSURANCES

En tant que propriétaire, vous aurez besoin d'un certain nombre d'assurances pour protéger votre bien. La BCEE peut vous proposer ces assurances grâce à son partenariat avec **LALUX Assurances**.



LES POINTS DE CONTACT

N'hésitez pas à contacter l'**agence BCEE** ou le **centre financier BCEE** le plus proche! Vous avez peu de temps pour vous déplacer? Alors contactez notre **Agence Online** du lundi au vendredi de 8h45 à 19h00 par téléphone (+352) 4015-2200 ou via Skype « BCEE Agence Online ».

Par ailleurs, vous trouverez plus d'informations et une version téléchargeable du « Guide du Prêt au Logement » sur le site **www.bcee.lu**. Vous y trouverez également un outil de simulation de prêt ainsi qu'un formulaire de demande de financement en ligne.



L'histoire de votre futur logement compte plusieurs chapitres : plans, compromis, acte notarié, assurances, prêt, aspects fiscaux...

Pour une fin heureuse, il est indispensable de s'entourer, dès les premières démarches, d'un partenaire bancaire de confiance et expert en la matière.

LE CONSEIL PERSONNALISÉ

Nos Conseillers Logement se feront un plaisir de vous guider à travers les différentes possibilités de financement. Des simulations financières ainsi que des informations concrètes quant aux subventions d'intérêt, primes et aides étatiques luxembourgeoises font partie du conseil individualisé que nous vous proposons.



LA FORMULE DE FINANCEMENT ADAPTÉE À VOTRE PROJET

En termes de financement, différents chemins peuvent mener à votre logement. Qu'il s'agisse de la construction, de l'achat ou de la rénovation d'un logement, nos Conseillers Logement détermineront avec vous quel type de prêt convient le mieux à votre projet spécifique et à votre situation individuelle.

Différents chemins mènent à votre logement :

PRÊT AU LOGEMENT À TAUX D'INTÉRÊT FIXE

Les mensualités sont **constantes** pendant la période de taux d'intérêt fixe choisie, mais le remboursement anticipé sans paiement d'indemnité n'est possible que sous certaines conditions.

PRÊT AU LOGEMENT À TAUX D'INTÉRÊT VARIABLE

Les mensualités sont **ajustées** en fonction de l'évolution du taux d'intérêt et le remboursement anticipé sans paiement d'indemnité est possible à tout moment.

PRÊT AU LOGEMENT MIXTE TAUX D'INTÉRÊT VARIABLE / TAUX D'INTÉRÊT FIXE

Vous bénéficiez des avantages des deux formes de taux d'intérêt :

- **flexibilité du remboursement anticipatif** pour le taux d'intérêt variable,
- **stabilité du remboursement mensuel** pour le taux d'intérêt fixe.



LOGIFLEX

LOGIFLEX allège les charges mensuelles en scindant le prêt en **deux tranches**, une tranche **« classique »** (mensualités avec capital et intérêts) et une tranche **« in fine »** (les paiements mensuels se limitent au versement des intérêts courus, le capital emprunté étant remboursé au plus tard à l'échéance du prêt).

CRÉDIT RELAIS

Un **financement intermédiaire** en attendant la vente d'un logement ou une entrée certaine de fonds.

ÉCOPRÊT

Vous bénéficiez d'un taux d'intérêt avantageux pour le financement de mesures d'**amélioration énergétique** d'un logement existant.

PRÊT CLIMATIQUE

Sous réserve d'un accord de principe préalable à demander au Guichet unique des aides au logement, la BCEE peut accorder un prêt climatique subventionné par l'État, soit à **taux d'intérêt réduit**, soit à **taux d'intérêt zéro**.

**Pour plus d'informations,
contactez votre agence BCEE
ou visitez notre site
www.bcee.lu**



Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg
Etablissement Public Autonome
Siège Central: 1, Place de Metz L-2954 Luxembourg
BIC: BCEELULL R.C.S. Luxembourg B 30775
www.bcee.lu tél. (+352) 4015-1